



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOTATION D'EXCELLENCE RECTORAT – CNES/CSG (DEX)

Année 2021

Dossier de candidature à retourner **au plus tard le 09 mai 2021** à l'adresse mail suivante :

candidatures-dotations-cnes-rectorat@cnes.fr

Seuls les dossiers reçus à l'adresse ci-dessus seront traités. **Aucun dossier reçu par voie postale ne sera pris en compte**. Merci de votre compréhension.

Photo
Obligatoire
A scanner ici

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments fournis seront traités confidentiellement

ETAT CIVIL (tout changement devra être signalé immédiatement)

Nom :	Prénom
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	
Situation de famille :	Enfants à charge :
Adresse :	
N° de téléphone domicile :	
N° de téléphone portable :	
Adresse mail :	
REPRESENTANTS LEGAUX	
Nom et Prénom du Père ou du re	présentant légal :
Date de naissance :	Profession :
Revenus annuels (*):	
Nom et Prénom de la Mère ou de	la représentante légale
Date de naissance :	Profession :
Revenus annuels (*):	
(*) Pour l'instruction de votre dossie	r, l'avis d'imposition de l'année précédente doit impérative être fourni

Autres enfants	à charge	des représentant	s légaux :
----------------	----------	------------------	------------

NOM PRENOM	Date de naissance	Situation Scolaire
	_	
		-

SCOLARITÉ DU CANDIDAT (à partir de la classe de 6^{ème}) :

ANNÉE	Etablissement fréquenté et ville	Diplôme obtenu

LANGUES ÉTRANGERES : (Préciser le niveau) :		

DANS QUE	LS ÉTABLISSEMENTS AVEZ-VOUS ADRESSÉ UNE DEMANDE D'INSCRIPTIO
D ' '	
	d'étude(s) ou Métier(s) envisagé(s)
	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □
Avez-vous	
Avez-vous Si oui dans	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □
Avez-vous Si oui dans Je soussigr	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □ quelle(s) entreprise(s), (préciser la durée) :
Avez-vous Si oui dans Je soussigr	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □ quelle(s) entreprise(s), (préciser la durée) :
Avez-vous Si oui dans Je soussigr Déclare sur	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □ quelle(s) entreprise(s), (préciser la durée) :
Avez-vous Si oui dans Je soussigr Déclare sur	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □ quelle(s) entreprise(s), (préciser la durée) : né(e)
Avez-vous Si oui dans Je soussigr Déclare sur	effectué des stages en entreprise ? OUI □ NON □ quelle(s) entreprise(s), (préciser la durée) : né(e)

Afin d'apprécier la pertinence de votre dossier au regard des critères d'attribution de la dotation, veuillez présenter votre projet professionnel et vos motivations pour le parcours de formation envisagée et vos atouts pour y parvenir.
Cette réflexion sera approfondie lors d'un entretien.

LES PRINCIPES DE LA DOTATION D'EXCELLENCE RECTORAT-CNES

L'objectif de la Dotation d'Excellence RECTORAT-CNES/CSG est d'aider financièrement des jeunes de Guyane afin de leur permettre de poursuivre et de réussir leurs études supérieures soit dans les domaines de compétences du CNES, soit dans des métiers concourant au développement de la Guyane.

1 – LE CURSUS D'ETUDES ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Pour prétendre au bénéfice de cette Dotation, les étudiants doivent être :

Titulaires d'un Baccalauréat.

OU

Titulaire d'un BTS ou d'un DUT.

Ce dispositif constitue un accompagnement du parcours d'études supérieures d'Excellence hors de Guyane et visant au minimum le niveau Bac+5

Toutefois, le CNES/CSG et le RECTORAT se réservent le droit de choisir les projets qui lui semblent les plus pertinents.

Les résultats scolaires et la situation de famille du candidat sont également pris en considération.

2- LE MODE DE SELECTION

Les candidats doivent faire parvenir au CNES leur dossier de candidature le **09 mai 2021** au plus tard. Après remise des dossiers le CNES/CSG et le RECTORAT effectuent une première sélection sur dossier puis rencontrent chaque candidat retenu accompagné de ses parents ou tuteurs.

Une Commission d'Attribution des Dotations se réunit à la mi-juillet afin de désigner le ou les Lauréats.

3 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Cette Commission se compose en partenariat avec le directeur du CNES et du Recteur de l'Académie Guyane ainsi que d'autres participants de chacun des différents partenaires.

Si, pour quelque raison, le lauréat ne peut suivre les études prévues, il devra en informer aussitôt le CNES/CSG et le RECTORAT. A défaut d'information, la demande en cours sera annulée.

4 - CONDITIONS ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA DOTATION

Les lauréats de la Dotation percevront :

Une Allocation à la vie étudiante soit :

- 600 € les deux premières années (jusqu'à l'équivalent L2) versés mensuellement sur 10 mois de septembre à juin.
- 850 € à partir de la 3ème année (L3) versés mensuellement sur 10 mois de septembre à juin.

<u>Une Aide à la Mobilité pour les études hors Guyane</u> <u>soit</u> :

- 1000 € d'aide à la mobilité vers les Antilles, versés en une fois en début d'année scolaire
- 1500 € d'aide à la mobilité hors Antilles, versés en une fois en début d'année scolaire

A chaque nouvelle rentrée universitaire, une attestation ou certificat de scolarité de l'établissement sera adressée au GIP FCIP indiquant la présence de l'étudiant et la date du début des cours. Le versement sera alors effectué dès le début des cours.

5 - OBLIGATIONS ET SUIVI DE L'ETUDIANT

Tout au long de sa scolarité, l'étudiant s'engagera à :

- Suivre les enseignements dispensés par son Ecole avec assiduité
- Obtenir des résultats satisfaisants
- Fournir régulièrement les relevés de notes et un compte-rendu annuel sur le déroulement de sa scolarité (acquis des connaissances, difficultés rencontrées, orientation, ...). S'il en fait la demande un parrain pourrait lui être désigné par le CNES/CSG et le RECTORAT pour suivre son parcours d'études sans interruption dans la mesure de leur possibilité.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

• Lettre sollicitant le bénéfice de la dotation du CNES/CSG et décrivant précisément le projet professionnel et motivations du cursus d'études envisagé.

POUR LES ELEVES PASSANT LE BAC (session de juin 2021) :

• Copie des bulletins scolaires de terminale (1er et 2e trimestres)

POUR TOUS LES ETUDIANTS:

- Copie des notes du baccalauréat
- Copie des bulletins scolaires ou relevés de notes de l'année en cours 2020-2021

POUR TOUS:

- Une photo d'identité scannée à l'emplacement prévu
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport ou carte de séjour en cours de validité)